

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2015

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 1^{er} juin 2015 a adopté le règlement numéro 498-2015 portant le titre de :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 498-2015 – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

Le règlement numéro 498-2015 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf le 10 août 2015, date de l'entrée en vigueur du règlement de construction numéro 498-2015.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 19 août 2015.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

But du règlement :

Dispositions relatives aux normes de construction.

Date de prise d'effet :

Lors de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Portneuf, soit en date du 10 août 2015.